

Sous: commissions
de la Marne.

Année 1939



Sous-Commission du Matériel.

mercredi 11 octobre 39

Présidence de M. Garnier-Duparc

Présent : M. Garnier-Duparc, Laurent-Guac, le Jorgeru,
Gouau, de Camas.

La séance est ouverte à 10 heures 30

M. le Pr^e donne lecture d'une note de l'Atelier Michelier,
qui pourra servir de base à l'organisation des travaux de
la sous-commission. M. le Pr^e propose que la sous-commission
étudie aussi les questions relatives à l'aéronautique navale.

La Commission organise comme suit son travail.

M. Garnier-Duparc : armement des flottes de pêche.

M. Laurent-Guac : aéronautique navale.

M. Gouau : organisation des fabrications, en collaboration avec
le ministère de l'armement.

M. le Jorgeru : programmes de construction.

M. de Camas : politique générale surré : lutte contre la sous-marinage
et opérations aériennes ; protection de la flotte commerciale.

M. le Pr^e fait connaître que les services du ministère sont
prêts à faciliter la tâche de la sous-commission, et que
des cartes, ainsi que des lettres de mission, seront données à
ses membres.

La sous-commission se réunira aussitôt qu'un de ses
membres aura un travail à lui soumettre.

La séance se termine à 10 heures 45.

Sous-Commission des Pêches

mercredi 11 octobre 39

Présents : M. Leblanc, Dufretay, Garnier-Duparc.

Présidence de M. Leblanc

La séance est ouverte à 14 heures 30.

M. le Pr^t donne lecture du rapport qu'il a rédigé sur la question des pêches.

M. Garnier-Duparc fait observer que l'arrangement des bateaux de pêche sollicite des difficultés, la grande-Bretagne estimant qu'un naufrage de pêche armé peut être considéré par l'ennemi comme naufrage de guerre.

Il signale également que certaines mesures de précaution prises à Saint-Malo ont entravé le mouvement normal du port, dans des conditions regrettables.

[M. Terrin fait connaître à la Commission que si des erreurs ont été commises, notamment dans les réquisitions locales, la responsabilité de la Marine Marchande s'applique à la réparation. Il précise que des hommes de la décapitation réclame, utilisés à la pêche, vont être libérés, et que tous les efforts sont faits pour faciliter l'activité des ports de pêche.]

Le rapport de M. Leblanc est approuvé.

M. Garnier-Duparc — Le rapport de notre président pose un grand nombre de questions. Nous demandons donc une répartie l'étude.

La commission désignée :

- M. Garnier-Duparc pour étudier la gestion de la pêche
à la morue,
- M. Dufretay, pour la gestion de la pêche saumonée et
des autres de concombre,
- M. Leblanc, pour la gestion de la construction et de
l'armement des bateaux de pêche.

La séance est levée à 15 heures 15.

54

MERCREDI 25 OCTOBRE 1939

Sous-Commission du Personnel

Présents : Mrs. le Comte de Blois, Even, le Général Stuhl, Bouguen, Delpuech.

Présidence de Monsieur le Comte de Blois.

La séance est ouverte à 10 heures

Monsieur le Président - A la suite des renseignements rapportés de Toulon par Mrs.

Léon Bon et Delpuech, et dont certains étaient inquiétants en ce qui concerne l'état d'esprit des ouvriers, Mrs Even et Bouguen ont fait une enquête à Cherbourg et en feront une prochainement à Lorient.

Le Bigot

M. Even - Nous avons inspecté Cherbourg, en compagnie de l'Amiral Le Bigot, qui nous a reçus très cordialement, les formations sanitaires et l'arsenal. Celui-ci est surtout consacré aux réparations de bateaux et à l'armement défensif de la flotte commerciale. Nous avons pu étudier sur place ce que nous désirions connaître et, sans visiter les arsenaux, nous avons eu en main tous les documents nécessaires et nous avons tenu avec les chefs maritimes de longues conférences. D'une façon générale nous pouvons dire que le rendement de l'arsenal est satisfaisant et que l'esprit des travailleurs y est bon. On ne rencontre pas à Cherbourg ce qu'on peut appeler "l'esprit communiste". Des ouvriers ex-communistes sont certainement encore dans l'arsenal mais ils semblent mettre leur point d'honneur à travailler mieux que les autres et ils ne se livrent à aucune propagande, du moins à aucune propagande ouverte.

Il est pourtant certain que des ouvriers communistes de Toulon ont demandé à entrer à l'Arsenal de Cherbourg et que l'attention des autorités a été attirée sur ces demandes. Il faut signaler d'autre part que récemment un ouvrier italien a été admis à l'arsenal en dépit de l'avis défavorable donné par les autorités maritimes. Il faudrait savoir si à cette occasion certaines pressions

ont pu s'exercer. D'autre part nous avons pu constater la présence à l'arsenal de Cherbourg de mobilisés dont la place semblerait devoir être ailleurs, comme par exemple l'acteur de cinéma Jean Gabin. Enfin, nous devons signaler que la plupart des ouvriers envoyés à Cherbourg et venant de la région parisienne sont des communistes militants. Toutefois je répète que dans aucun cas une pression communiste ne s'est fait sentir pour l'admission à l'arsenal.

Monsieur le Président - Nous nous trouvons là en présence d'une difficulté déjà connue. Nous avons besoin ~~de spécialistes~~, ^{L'ouvrier qualifié} or ceux-ci ne peuvent être recrutés la plupart du temps que dans des milieux ~~ouvriers~~, ^{spécialisé} où les affiliés au parti communiste sont nombreux. C'est une question dont j'ai entretenu M. Dautry qui m'a promis de faire une enquête à ce sujet dans les établissements qui dépendent de lui.

Monsieur Bouguen - Il est exact que les ouvriers candidats à l'arsenal y sont admis après un examen et qu'aucune recommandation n'intervient, c'est ce qui résulte des dossiers qui nous ont été communiqués.

Il serait bon que les agents techniques, sorte de contremaîtres, fussent moins près des ouvriers qu'ils ont à diriger. Ils sortent de leurs rangs et après avoir passé par l'école de Brest ils retrouvent presque sans transition ceux qu'ils viennent de quitter. Il y a là un contact qui peut avoir des inconvénients et peut-être serait-il bon qu'avant d'être incorporés à Cherbourg ces hommes fussent d'abord envoyés deux ou trois ans dans un autre port.

Quoiqu'il en soit, il est certain que le rendement de l'arsenal de Cherbourg est satisfaisant et s'est amélioré depuis la guerre.

Monsieur le Général Stuhl - La présence de ce personnel communiste peut créer un jour ou l'autre une situation dangereuse. Ces ouvriers ne sont-ils pas en rapport avec l'étranger ?

Monsieur Even - Ce danger possible n'échappe pas à leurs chefs qui restent vigilants. Tout ce qu'on peut dire c'est qu'on n'a eu à constater ~~aux~~ une manifestation extérieure.

Monsieur le Président - Depuis quelques années déjà les autorités maritimes ont dû chercher un modus vivendi avec les éléments communistes de nos arsenaux, peut-être est-ce regrettable à certains égards, ~~mais~~ il fallait bien ~~en~~ agir ainsi puisque un grand nombre de nos meilleurs spécialistes étaient affiliés ~~au~~ parti communiste. L'essentiel était d'abord que la vie de l'arsenal pût se poursuivre. Retenons sur cette question les précisions que nous apportent au sujet de Cherbourg *(dans les semaines suivantes)* Mrs Even et Bouguen, qui étudieront ~~ensuite~~ le problème à Lorient. Mrs Léon Bon et Delpuech l'on~~t~~ étudié à Toulon et Monsieur Le Gorgeu nous parlera *prochainement* de Brest; nous pourrons alors établir un rapport d'ensemble.

Monsieur le Général Stuhl - Je sais par expérience, et pour avoir vu briser à Brest certains troubles, qu'une attitude ferme peut en pareille matière aboutir à d'excellents résultats. J'ai pu faire la même constatation pendant la guerre : lorsqu'on sait parler un certain langage, tout rentre dans l'ordre.

Monsieur Bouguen - Notre inspection à M. Even et à moi a porté également sur les services sanitaires. Nous avons visité l'hôpital maritime de Cherbourg. Celui-ci comporte huit cents lits, mais quatre cents ont été pris par l'armée anglaise si bien que la marine a dû créer à Valognes un nouvel hôpital de mille lits qui est actuellement en cours d'organisation.

L'hôpital maritime de Cherbourg est bien tenu et bien organisé, à peine peut-on signaler qu'on y rencontre trop de médecins pour la médecine générale. Sur quatre cents lits, cent sont occupés le plus souvent par des accidentés (accidents trop souvent causés par des soldats anglais en état d'ivresse).

Monsieur le Président - La moitié de l'hôpital de Cherbourg a été en effet remise à l'armée anglaise et d'après l'avis du Directeur Général du Service de Santé il serait bien difficile de revenir sur cette mesure. Actuellement dans cette partie de l'hôpital les Anglais sont vraiment chez eux, les médecins sont anglais ainsi que le personnel, les médicaments, les méthodes.

Monsieur Even - Ce partage de l'hôpital rendrait impossible tout isolement de malades en cas d'épidémie à Cherbourg, ce qui serait assez dangereux, c'est pourquoi il a fallu faire à Valognes un si gros effort.

Delcourt

[Le commandant fait connaître que l'hôpital de Valognes est un hôpital de repliement prévu en cas de bombardement de Cherbourg.]

Monsieur Even - En ce cas il faut signaler que les moyens de transports entre ces deux villes sont insuffisants et que par ^{ailleurs}, ~~exemple~~ notre matériel d'ambulance est de loin inférieur à celui de l'armée anglaise.

Je souligne enfin que le problème de l'eau est grave à Cherbourg où une seule canalisation alimente la ville. D'autres problèmes d'hygiène se posent également dont plusieurs sont assez ~~grave~~ ^{graveux}.

Monsieur Bouguen - La question de la transfusion sanguine d'urgence a vivement préoccupé le service de santé ~~maxime~~ militaire, mais je ne suis pas sûr que la marine ait fait dans ce domaine le même effort que l'armée. Ce qu'on a fait à l'hôpital maritime de Cherbourg est intéressant (il y a là douze à vingt donneurs universels), mais on n'a pas envisagé la méthode du sang conservé et on lui a préféré celle du sérum de Normet qui me paraît moins efficace.

du 1^{er} Aout

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre de l'Amicale des Anciens Fusiliers marins: ~~en date du 31 aout 1939~~

Amicale des Anciens Fusiliers Marins

Le 1^{er} Aout au Ministre de la Marine. 31 aout 39

M. le Ministre.

Un certain nombre d'anciens Fusiliers Marins devait être affecté à des formations de la guerre si dans quelques jours la mobilisation est ordonnée, j'ai l'honneur de vous faire connaître que tous seraient infiniment heureux de revoir servir au mieux de leurs camarades dans la Marine que, depuis la création de notre Association, c'est-à-dire depuis presque trois ans, ils travaillent à faire connaître et aimer.

Je pense que les anciens Fusiliers Marins pourraient contribuer utilement à former un Bataillon composé de marins volontaires, auquel serait confié le glorieux drapeau de la Brigade et du Bataillon, et j'ai, en conséquence l'honneur de solliciter de votre bienveillance une intervention auprès de Monsieur le Ministre de la Défense Nationale tendant à ce que les anciens de la Brigade et du Bataillon qui en feront la demande soient reversés dans la Marine.

Tous mes camarades vous seront infiniment reconnaissants de vouloir bien réservé un accueil favorable à cette demande, motivée uniquement par des raisons de sentiment que vous apprécierez certainement et je vous demande respectueusement de ne pas décevoir leur espoir d'anciens marins et d'anciens combattants qui ont le désir ardent de servir leur Pays.

Veuillez agréer...

[R. Népale, Président].

lettre au Ministre de la Marine. 12 octobre 1939.

Monsieur le Ministre,

Par une lettre du 31 aout dernier, notre Président, actuellement mobilisé, a sollicité de votre bienveillance, en cas de guerre, la réintégration dans la Marine, sur leur demande, des Anciens Fusiliers-Marins rappelés dans l'Armée de Terre.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa séance du 11 courant, notre Conseil d'Administration a approuvé entièrement la demande formulée ^{et officiellement} par notre Président et qu'il lui a chargé d'insister très respectueusement ^{et officiellement} auprès de vous pour que satisfaction soit donnée à nos camarades.

Veuillez agréer ... [Orthola, vice-Président].

Monsieur le Président - Cette lettre soulève une question délicate. Je ne crois pas qu'il soit actuellement question de créer un bataillon de fusiliers marins. Il ne faut pas oublier pourtant que les fusiliers marins sont une des "spécialités" de l'armée de mer : des marins qui reçoivent une formation d'infanterie. Au cours de la dernière guerre on forma avec ces hommes une brigade, dans un temps où l'activité maritime était ralentie et l'activité terrestre beaucoup plus développée. Le voeu formulé par l'Amicale des Fusiliers Marins est intéressant et doit être étudié.

Monsieur Delpuech - Il me semble que les marins doivent être avant tout voués aux opérations maritimes. Ceux d'entre eux qui combattaient sur terre risquaient par la suite d'être perdus pour la mer et en tous cas avant d'enlever à la marine des hommes qui sont faits pour elle, il faudrait attendre quelques mois.

[Le Commandant Delcourt précise que les Fusiliers marins spécialement instruits dans l'emploi de la mitrailleuse seront utiles pour l'armement anti-aérien de la flotte commerciale.]

Monsieur le Président - Dans la lettre que je viens de lire il n'est pas question d'enlever des hommes à la marine, mais de constituer une formation spéciale ~~combattant à terre, et dépendant à la fois du département de la guerre & de celui de la marine, qui ressortirait toujours à ce département, mais si elle doit combattre à terre.~~

Le Général Stuhl - Les fusiliers marins se sont acquis pendant la dernière guerre une réputation glorieuse et méritée; s'ils sont assez nombreux, si la marine n'a pas un besoin immédiat de leurs services, par exemple sur les théâtres d'opérations extérieures, il pourrait être bon en effet de reconstituer cette unité de fusiliers marins.

Monsieur le Président - Il ne m'appartient pas d'insister sur le rôle des fusiliers marins pendant la dernière guerre, et je remercie M. le Général Stuhl de leur avoir rendu hommage. Ces hommes souhaitent avant tout d'être regroupés autour de leur drapeau. C'est une question qui pourra être étudiée, d'accord entre les départements de la guerre et de la marine en cherchant d'abord, par exemple, combien restent aujourd'hui de ceux qui ont servi dans ce corps en 1914 et quel est leur âge actuel.

Il me semble que dans les deux dernières années sans spécialités au détriment de ceux qui avaient l'antique, ou qui étaient été placés dans l'arsenal, bien que des centaines de quatre-vingts-neuf ans ont été maintenus sous les drapeaux tandis que des hommes beaucoup plus jeunes étaient renvoyés chez eux.

Il au autre point de vue le rapport signale que la discipline et le moral sont satisfaisants.

Dans les deux sections de l'arsenal : constructions navales et artillerie navale, il a fallu recruter des hommes par suite de la mobilisation. Pendant les deux premiers jours l'autorité militaire a trouvé le personnel nécessaire, par la suite l'inspecteur du travail a dirigé sous l'arsenal des bureaux chargés dans le civil des professions nécessaires à celles qu'ils étaient appartenus dans l'armée. Peut-être plus d'un tiers de ces hommes n'est pas été admis. Il a été refusé par la commission d'armes après avoir été, selon le rapport de l'inspecteur des Alpes Maritimes, assez mal reçus à Toulon. Il semble, dit ce même fonctionnaire, que les ouvriers et chefs d'équipe qui font partie de cette commission ne veulent pas faire embaucher des hommes qui pourraient plus tard les remplacer, et qui surtout pourraient empêcher le retour à l'arsenal des titulaires envoyés aux armées. Le même fait ne serait produit dans moins un tiers de la région si l'attention des autorités militaires a été attirée sur ce point.

Monsieur Delpuech donne lecture du rapport établi à la suite de la visite qu'il a faite à Toulon en compagnie de Monsieur Léon Bon, le 9 octobre.

[Les opérations de mobilisation, dit-il, se sont effectuées à Toulon dans des conditions satisfaisantes malgré les flottements des premiers jours. Au bout de peu de temps la pléthore des mobilisés a nécessité le renvoi provisoire dans leur foyer des appelés de la classe 1939 et des mobilisés des classe 1938 et plus anciennes qui n'avaient pas reçu d'affectation. Cette mesure a entraîné des injustices parce qu'elle a avantagé les matelots sans spécialités au détriment de ceux qui avaient un métier, ou qui avaient été placés dans l'arsenal, si bien que des matelots de quarante à quarante-neuf ans ont été maintenus sous les drapeaux tandis que des hommes beaucoup plus jeunes étaient renvoyés chez eux.

A un autre point de vue le rapport signale que la discipline et le moral sont satisfaisants.

Dans les deux sections de l'arsenal : constructions navales et artillerie navale, il a fallu recruter des hommes par suite de la mobilisation. Pendant les quinze premiers jours l'autorité militaire a fourni le personnel nécessaire. Par la suite, l'inspecteur du travail a dirigé sur l'arsenal des ouvriers exerçant dans le civil des professions identiques à celles qu'ils étaient appelés à exercer dans l'armée. Pourtant plus d'un tiers de ces hommes n'ont pas été admis. Ils ont été refusés par la commission d'essai après avoir été, selon le rapport de l'inspecteur des Alpes Maritimes, assez mal reçus à Toulon. Il semble, dit ce même fonctionnaire, que les ouvriers et chefs d'équipe qui font partie de cette commission ne veulent pas faire embaucher des hommes qui pourraient plus tard les remplacer et qui surtout pourraient empêcher le retour à l'arsenal des titulaires envoyés aux armées. Le même fait se serait produit dans maintes usines de la région et l'attention des autorités militaires a été attirée sur ce point.

En ce qui concerne la production de l'arsenal, elle n'est pas en rapport avec l'effort que fait actuellement l'industrie privée. On constate certains freinages dont on peut rendre responsables des affectés spéciaux que la mobilisation a fait réintégrer dans l'arsenal, alors qu'ils avaient été frappés après la grève du 30 novembre 1918. Il faudrait éliminer ces mauvais éléments moyen le et le plus rapide serait d'incorporer dans les cadres subalternes certains surveillants qui permettraient d'agir rapidement.

La question des salaires est également délicate. Actuellement les hommes de l'arsenal sont payés de trois façons différentes. Les ouvriers affectés spéciaux touchent un salaire plus élevé que celui qui est servi aux requis civils. Quant aux matelots mobilisés ils ne touchent, eux, que la solde ordinaire. Il y a là une inégalité qui ne va pas sans inconvénients, et qu'il faut corriger.

Les questions de logement et de nourriture ont toutes deux fait l'objet de mesures satisfaisantes.

en outre
Le rapport signale que Mrs. Léon Bon et Delpuech ont inspecté le 16 octobre le centre éléman aéronautique de Berre. La mobilisation y est effectuée normalement, toutefois il faut signaler que les mobilisés sans spécialité ayant été renvoyés chez eux à partir de la classe 1928, on assiste là encore à ce spectacle paradoxal : ce sont les plus âgés qui sont maintenus sous les drapeaux.

L'atelier des réparations est bien tenu et la discipline est bonne.

Le rapport signale ensuite que dans les établissements Potez, installés tout près du centre de Berre, une propagande néfaste se poursuit qui risquerait de contaminer le centre aéronautique. La même observation est valable pour les usines Gnom et Rhône, entre Berre et St-Chamas, où travaillent des ouvriers détachés par le centre.

Enfin il serait urgent de réaliser au plus tôt le projet déjà établi d'adduction d'eau à Berre et d'activer la formation des groupes pour le centre électrique.

Les conclusions du rapport sont reproduites ci-dessous dans leur forme complète.

NOS CONCLUSIONS

« En conclusion de ce qui précède, nous proposons à la Commission de la Marine de transmettre à Monsieur le Ministre de la Marine les voeux suivants :

- 1°) Révision du maintien des classes mobilisées en renvoyant dans leur foyer les classes les plus anciennes jusqu'à la classe 1915 et remplacer les hommes de ces classes par les hommes plus jeunes qui ont été renvoyés chez eux les premiers jours de la mobilisation. L'intérêt général commandant de libérer d'abord ceux qui ont fait la guerre de 1916 à 1918, car un grand nombre des disponibles pourrait très bien remplacer comme aides ou comme manœuvres ceux qui seraient démobilisés.
- 2°) Pour accélérer la production dans l'Arsenal :
 - a) renforcer le personnel requis venant de l'industrie privée,
 - b) réviser la commission des essais,
 - c) augmenter le cadre de surveillance des agents subalternes,
 - d) renvoyer aux Armées ceux qui seraient convaincus de freinage, de mauvaise volonté, ou de propagande communiste.
- 3°) Etablissement d'un statut de salaire unique pour que tous ceux qui font le même travail reçoivent la même rémunération.

4°) Pour BERRE - Renforcer le contrôle et la surveillance dans les établissements aéronautiques de la S. N. C. A.

~~M. le~~ Le Président remercie Mrs. Delpuech et Bon ainsi que Mrs Even et Bouguen. Leurs enquêtes à Cherbourg et à Toulon ont fait ressortir les différences qui existent entre la situation matérielle et morale dans ces deux ports. Aussitôt que les autres missions prévues auront été accomplies, la sous-commission établira un rapport d'ensemble sur ces commissions.

M. le Président fait savoir qu'il posera à la Présidence du Sénat un ~~exposé~~ certain nombre de questions relatives aux conditions matérielles dans lesquelles doivent s'effectuer les missions de contrôle des commissaires. Ces missions sont trop utiles pour que toutes facilités ne soient pas accordées à ceux qui les accomplissent.

La séance est levée à II heures 30

Sous-Commission des Transports Maritimes.

Mercredi 25 octobre 1939.

Présents. M. Veyssiére, Roux-Fremming, Delpuech, René Loty, le général Schell.

Présidence de M. Veyssiére.

La séance est ouverte à 11 heures 30.

M. le Pr. — La commission de la marine devant entendre et après-midi le ministre de la marine marchande, nous avons préparé, M. René Loty et moi, un questionnaire qui porte sur les questions suivantes :

1° Nos pertes. Quelles sont leurs causes, et notamment dans le cas de torpilles en série de Louisiane, Bretagne et Emile Mignot.

2° Qui en est la cause en état de force de notre flotte marchande, convois et armement ? M. Louis Louis-Dreyfus demande, pour sa part, quels sont les répercussions de cet armement dans le domaine du droit international.

3° Quel est l'état actuel de nos bateaux en état ?

4° Quel concours peuvent nous apporter les nations neutres ?

5° Problème de la navigation dans les mers éloignées ? Y a-t-il dans ces mers un corsaire allemand ?

6° Problème de la navigation en Méditerranée : nos relations avec l'Afrique du Nord et avec Grec.

7° Répartition du tonnage franco-britannique.

8° Réforme française des transports maritimes : part faite à l'Etat et à l'initiative privée. Régime des compagnies.

99 Règlement des réquisitions.

109 Utilisation des ports.

119 Défense des ports.

129 Constructions maritimes.

139 Le gouvernement se rend-il compte que l'insuffisance des frêts et actuellement un des points les plus faibles de notre armature de guerre ?

M. le Ph. - Tel a été le questionnaire que nous vous soumettons. Au sujet du dernier point, je signale que M. Rio, notre ex-président, et l'actuel ministre actuel de la marine marchande a toujours soutenu les intérêts économiques de la marine marchande. Mais nous ne pouvons pas être sûrs que tous les membres du gouvernement soient également convaincus de ce nécessité.

M. Delpuech - Je signale que l'armement des bateaux de commerce est bien lent. Il faut deux mois pour installer quatre canons, et encore sur un bateau neuf, préparé à la réception.

M. Roux-Freissineng - J'ai préparé, pour ma part, le questionnaire suivant, que je me propose de soumettre au ministre, et qui a trait aux relations avec l'Afrique du Nord et aux annuances en temps de guerre.

I^o) Quelles mesures ont été prises en vue de procurer au trafic maritime entre la métropole et l'Afrique du Nord le nombre de navires nécessaire pour assurer les transports :

a) de marchandises

- le stock de vins, résidu de la récolte de l'année dernière qu'il faut sans délai envoyer en France pour dégorger les chaix des négociants et permettre de loger la vendange nouvelle encore dans les cuves des producteurs.

- et encore le retour immédiat des fûts vides.

- ensuite tous autres produits que l'Algérie doit exporter: semoules, blés, agrumes, céréales, dattes sur lesquelles M. Cuttoli appelle particulièrement l'attention du gouvernement.

(M. Cuttoli réclame deux cargos par semaine pour Philippeville)

b) de voyageurs - (les courriers sont tout à fait insuffisants)

- 2°) Comment est organisée la protection de tous ces transports ? - particulièrement des courriers pour voyageurs ?
- 3°) On demande la libération d'un certain nombre de chalutiers réquisitionnés pour la guerre - pour permettre l'intensification de la pêche (le poisson manque dans certaines régions, notamment celle de Philippeville (lettre Cuttoli)).
- 4°) Quel est le mode de fonctionnement adopté pour les assurances de guerre, s'appliquant aux marchandises, assurances consenties par l'état. Il faudrait que ces assurances puissent être contractées au moment de l'établissement des connaissances qui en feraient foi, les compagnies de navigation étant chargées d'encaisser les primes et de faire à l'état toutes les déclarations utiles.

M. Roux-Freisseneug. - Actuellement, on prépare le cahier de charges pour les services internationaux. Or, le ministère des Finances s'oppose à ce qu'on donne des commissions aux agents sur place dans les pays étrangers. Comment vont-ils faire, dans ces conditions, 18 000 recueillent du fret ?

M. Delpuech. - Il est certain qu'on fait partout une politique dangereuse de freinage des profits.

M. le Ph. - C'est pour éviter certains enrichissements excessifs.

M. Delpuech. - Mais c'est paralyser tout travail.

M. le gen. Stahl. - Je connais le cas d'un industriel qui a été abandonné son usine de Lanquemaches. Il voudrait en reconstituer une à Orléans. Comment le pourra-t-il si ce n'est pour faire des bénéfices ?

M. Delpuech. - On en vendra à tout acheteur en Angleterre ou en Amérique.

M. le Ph. - Il n'aurait que souvent les retenues sur les salaires aboutissent à des injustices regrettables.

M. Delpuech. - La vraie solution est d'éviter le profit, et de donner aux soldats des indemnités plus fortes, par exemple 10 francs par jour. Ce qui ferait au total environ 35 millions par jour.

M. René Colli. - Il faudrait réviser le régime actuel en ce qui concerne l'industrie. On oublie trop de tout compte de la notion "mique" quand on s'occupe de ce problème.

M. le gen. Stahl. - Il faut faire quelque chose pour les industriels.

évacués, qui voudraient recréer leur industrie ailleurs. Or, au ministère de l'Armement on n'obtient jamais rien. Je connais un fermier mulâtre, dont les projets étaient intéressants et qui, depuis longtemps, se peut abouhi. On peut même se demander si l'on ne va pas, après lui avoir demandé ses plans, les utiliser en dehors de lui. J'ai déjà rencontré de tels exemples dans ma carrière.

La séance se tient à 12 heures 10.

Sous-Commission du Personnel

mercredi 22 novembre 1939

Présents, M. le comte de Blaiz, le Jorgen, Bouquen, Even, Delpuech, le général Stahl.

Présidence de M. le comte de Blaiz.

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le Jorgen donne lecture de son rapport sur les effectifs présents au 2^{ème} dépôt des équipages et sur le personnel de l'arsenal de Brest.

Le nombre des marins mobilisés au 2^{ème} dépôt a d'abord dépassé les besoins. À la fin d'octobre on avait renvoyé chez eux 1500 hommes, qui n'étaient pas toujours parmi les plus agis, car il fallait tenir compte des besoins de diverses spécialités de la marine. Au 20 octobre, il restait au dépôt 3 500 marins. Il en fut 1812 qui l'on ne peut songer à renvoyer ; sur les 1688 autres, 1200 sont nécessaires pour constituer le volant moyen de 60 hommes par spécialité. Reste donc un excédent de 488 hommes auquel il ne sera pas prudent de toucher au moment où l'on va armer ~~et débarquer~~ ~~et débarquer~~ quelques navires aux îles et fourni aux bateaux de commerce les marins nécessaires à leur défense.

À l'arsenal, la direction des constructions navales a perdu, par suite de la mobilisation 2 100 ouvriers. Elle a reçu par contre 2000 marins, 250 ouvriers et 100 ouvrières. L'effectif devrait être augmenté de 200 unités dans les semaines prochaines.

Pour les agents techniques, dont l'effectif est de 270, la perte

par suite de la mobilisation a été de 10%. Ces agents ont été remplacés par des agents retraités, dont le rendement est nettement inférieur. L'insuffisance de l'encadrement, comme en temps de paix, se manifeste.

Pour l'artillerie navale: à la direction, l'effectif était de 1.033. Il est de 1.215. L'effectif provient de 1920. Il manque donc encore des hommes. Il en manque bien davantage à la pyrotechnie de St. Nicolas, dont l'effectif était de 1.018, et il en a aujourd'hui de 2.440, alors qu'il devra atteindre 7.550. ~~Cette croissance de chaque année devrait être de 1.000 hommes.~~ Des difficultés se présentent, pour le logement d'effectifs aussi importants.

M. le Ph. — Cette question du logement est importante. Elle n'a pas toujours été résolue, pas plus que celle de la nourriture, dans nombre d'unités travaillant pour la défense nationale. Il faut y veiller, car certains mécontentements pourraient préparer un bon terrain à la propagande communiste.

M. Ewen — J'ai pu faire des constatations analogues sur certains points de côté du Sud-Ouest.

M. Bouguen — En certains endroits, l'habillement laisse aussi à désirer. Il est parfois même inexistant.

M. le Jorgen poursuit la lecture de son rapport.

La rémunération du personnel pose des problèmes qui n'ont pas encore été résolus, et l'on rencontre de régalités choquantes, mais auxquelles il sera difficile de remédier. Il y a en effet le personnel ouvrier normal, les marins de la compagnie d'ouvrages, les cadres de ceux-ci, les ouvriers requis, les agents de personnel retraités et rappelés.

Pour la discipline et le rendement: le calme régne dans l'arsenal, et aucune activité politique ne semble s'y élever manifestement jusqu'à présent. Il faut pourtant se tenir sur ses gardes.

Sur le rendement, qui avait fléchi en septembre, il a relevé, ce qu'il était avant la guerre. Il a pourtant été signalé (sans que l'on puisse confirmer le fait) que certains ouvriers, venus d'autres régions, avaient incité leurs camarades à ne pas travailler trop.

M. le Gorgen. — Au sujet de ce dernier point de mon rapport, je signale que de tels tentatives de freinage du travail correspondent à un état d'esprit qui a pu se rencontrer ailleurs.

M. le Pr^e. — C'est là ce que nous devons surveiller. Revenue au rendement de l'avant-guerre ne peut être suffisant. Mais encore l'amiel Darlan me disait qu'il faut attendre un rendement très supérieur à celui de temps de paix.

M. le Gorgen. — J'ajoute que les directeurs que j'ai interrogés se déclarent très satisfait de l'état du chantier actuel parce qu'ils ne sont plus importunés comme ils l'étaient sans cesse par les questions d'ordre syndical qu'on venait leur poser.

Visite à Lorient.

M. Even donne lecture de son rapport sur sa visite à Lorient, qui s'est fait seul, M. Bouguen étant souffrant.

Il donne d'abord un état du personnel ouvrier de l'arsenal de Lorient.

Le petit communisme n'existe plus à l'arsenal, mais il se situe autour de Lorient, notamment à Hennelout, où une institutrice, M^{me} Lo Fur, mène une active propagande. Il serait bon de créer une zone de protection autour de l'arsenal, auquel elle aurait autorité, comme le prévoit le décret-loi du 4 octobre.

M. Delpuech. — Le décret pris ces jours derniers permettrait au préfet d'envoyer ailleurs cette institutrice.

M. le Pr^e. — Mais il faudrait que les préfets fussent toujours disposés à

agir dans le sens que leur indique ce décret, et, tout souvent, ce n'est pas le cas.

M. Even. — En tous cas, je puis assurer que, chez moi, la surveillance continue de pris, et leurs agissements réprimés.

M. Even poursuit la lecture de son rapport.

Le commandement estime qu'il faut se montrer rigoureux, et non pas "faire semblant". Des incidents peuvent se produire, et il sera à peine un, réellement, particulièrement grave.

(affaire Catherine)

M. Even parle que M. Catherine, directeur du Nouvelliste du Morbihan, a été mobilisé comme lieutenant, et me contente parce que l'Amiral de Penfentenyo, exagérant sa censure, avait supprimé un écho dans son journal, a réuni les ouvriers de son imprimerie et leur a dit : "l'Amiral vous empêche de gagner votre vie, allez lui cassé la g...".

M. Catherine a été arrêté. Mais, avant le jour où il devait faire un conseil de guerre, le motif de son inculpation a été modifié, et transformé en "insulte à un supérieur". L'Amiral que M. Catherine a été acquitté. Le même jour, le conseil de guerre condamnait à 3 ans de prison un militaire qui, dans un café, avait tenu quelques propos regrettables. Il y a là matière à une dangereuse propagande. J'ajoute que, par la suite, M. Catherine s'est vanté qu'il "aurait la peau" de l'Amiral, et que, depuis, celui-ci et l'Intendant d'une enquête menée par un général qui a moins de grade que lui.

M. Legastelloz. — Tout cela est inadmissible ; il faudra, au besoin, aller jusqu'à l'appel.

M. Even poursuit la lecture de son rapport.

Il faut éviter aussi de commettre de petits erreurs qui peuvent avoir de graves conséquences. Par exemple : dans des îlots isolés en pleine mer, des groupes de marins et de soldats sont installés. L'Amiral a réclamé pour eux des cires à l'Intendance.

Celle-ci a répondu: "Attendez. Nos amis ne sont pas imperméables à l'opérite"! Ce combat Hauts, s'ils ne sont pas bien logés et bien nourris, peuvent devenir des proies faciles pour certains propagandistes.

Le voisin nageable, qui sont actuellement sous l'autorité du préfet, devraient être placés sous l'autorité du préfet maritime, en liaison avec les autorités civiles, comme cela se passe pour le voisin ferréés, car il y a lieu de redouter des récidivistes, notamment vers Bordeaux.

La gestion des salaires n'a pas donné lieu à réclamation. Le rendement de l'Arsenal est satisfaisant, et les ouvriers communistes semblent mettre leur point d'honneur à travailler aussi bien et mieux que les autres.

Pour les agents techniques, il est exact, comme l'on dit, nos collègues qui ont enquêté à Toulon, qu'ils sont trop bas de salaires, et n'ont pas sur eux l'autorité qu'il devraient avoir. Mais le commandement de Lorient estiment qu'il n'est pas souhaitable de les faire faire dans d'autres arsenaux, chaque arsenal devant conserver sa personnalité. Mais le commandement reconnaît que c'est à lui-même qu'il appartiendrait de donner à ces agents techniques le sens de l'autorité qui leur manque.

Le salaire de ces agents est trop bas, et il faudrait leur donner un statut. Actuellement, ce n'est pas un jeu d'échecs, accepté par le Ministère de l'Finance, qui l'on peut leur donner un traitement convenable.

La gestion de la main-d'œuvre ferme une pose une grande question de protection de la mère et de l'enfant.

Le recrutement du personnel, en temps de guerre, (retraités et reçus) est délicate, car le décret des appels est de 2/3.

Le problème de l'eau et de l'énergie, à Lorient et à Quiberon. Les postes de dégazage sont insuffisamment équipés.

Il faut égaler la pénurie des officiers ^{en} l'actuelle pour

l'armement des croiseurs auxiliaires.

M. le Pr^e - L'Amiral Darlan a étudié cette question. Il a envisagé de porter à 200 le nombre de élèves admis à l'École Navale, et de recruter des officiers auxiliaires par des concours plus faciles. Mais le problème n'est pas résolu et reste sérieux.

M. Even poursuit la lecture de son rapport.

L'hôpital se bien aménagé, le personnel est excellent. Mais la suppression de 8 millions de crédits a fait que certaines installations manquent encore (locaux d'isolement, logement pour le médecin résidant, laverie, bains, garages, ateliers, vestiaires, écuries).

M. le Pr^e remercie M. Even de son rapport.

M. Delpuoch - Pourquoi a-t-il parlé de propagande communiste, il faut bien dire que si les opérations militaires étaient plus développées, si la guerre (ce que nous ne souhaitons certes pas) avait causé plus de victimes, nous serions mieux à même de briser certains obstacles qui se développent à l'intérieur du pays. L'état d'incertitude et d'inactivité où nous nous trouvons les favorise. Actuellement, l'envoi au front ne peut même pas constituer une menace pour ceux que l'on voudrait écarter; et si le public se rendait vraiment compte que "c'est la guerre", il serait plus facile d'agir.

M. Even - Sur la gestion des constructions navales, je signale ce qui m'a été dit, de source autorisée: nous n'avons pas intérêt à encombrer nos chantiers. Il vaudrait mieux acheter des navires.

M. le Pr^e - Mais à qui? Il nous a été dit que les neutres ne sont guère disposés à en vendre.

J'ajoute que nous devrions émettre un vœu, adhérer au Gouvernement, pour lui signaler l'existence réelle du parti communiste.

M. Even - Hier soir, des tracts ont été ramassés dans la rue de

Paris, qui tendent à donner le peuple français contre l'Assemblée.

M. Delpuech . - Des bruits du même genre ont été jetés à Marseille.

M. le Prst . - Il est certain qu'il y a actuellement un gros malaise dans le pays, et que le gouvernement n'a pas pris, malheu-
rusement, les mesures qu'il devait et qu'il pouvait prendre pour faire obstacle au parti communiste.

M. Bouguen . - Le parti communiste est sérieux et il faut agir vite. Je pourrais citer le cas d'un instituteur qui a publié un article inadmissible, sans être frappé par aucune sanction. Ce n'est que depuis la guerre qu'il a enfin été... muté ; pas davantage.

M. le Prst . - C'est malheureusement la seule sanction qu'il soit possible d'obtenir dans un tel cas. Encore n'a-t-il fallu trois ans d'efforts pour que fut muté un instituteur contre qui j'avais demandé une sanction.

M. Even . - La propagande communiste commence à agir dans l'armée anglaise.

M. Bouguen . - C'est alors qu'il est d'autant plus difficile à réprimer que l'on a souvent placé à la tête de la cellule un homme honorable, et qui ne pense pas du tout pour être communiste.

du rapport)

M. Bouguen donne lecture (établi à la suite de la visite faite par lui et par M. ^{Even} Bouguen à Cherbourg).

Equipages de la flotte . Les réservistes appelés sont actuelle-
ment bien habillés ; la nourriture a toujours été bonne ; le
moral est satisfaisant, mais l'autorité navitaire exerce une
surveillance nuptiale étant donné que certains des hommes sont
d'origine communiste. On remarque parmi les recrues certains
hommes dont la place paraîtrait devoir être ailleurs.

M. le Prst . - Le même cas se reproduit trop souvent, comme je l'ai
constaté au cours d'une enquête faite au nom de la Com-
mission de l'Armée.

M. Even. - Prends garde aussi qu'aucun étranger ne soit accepté dans les arsenaux, comme je crois savoir qu'on l'a fait.

M. Bouguen poursuit la lecture de son rapport.

À l'arsenal, 694 ouvriers et 313 ouvriers temporaires ont été mobilisés. On les a remplacés par les compagnies d'ouvriers, qui sont moins spécialisés, et dont certains ont été renvoyés. Les communions d'ennemis ont bien fonctionné, et l'arsenal fonctionne, par ailleurs, de manière.

Il y a une minorité communiste à l'arsenal, mais elle est prudente, et formée de bons travailleurs.

Un bureau d'embauche fonctionne dans des conditions satisfaisantes.

Le travail a été excellent pendant les premières semaines de la guerre. Si l'on constate parfois un léger ralentissement, il ne s'agit pas de préjudice, mais de fatigue. Un renforcement des cadres de surveillance pourrait être envisagé.

Les salaires présentent des inégalités tantôt apparents, tantôt réelles. Trop souvent les plus favorisés sont les célibataires sans charges de famille.

La question de l'eau à l'arsenal mérite examen.

Les observations sur l'hôpital de Cherbourg et l'hôpital de Valognes, siut qu'il faudra prévoir, en ce lieu et l'autre, des moyens de transport.

M. le Pr^e - J'ai saisi votre président M. le Juge, et M. Daniel-Vincent, de la question des "frais de mission". Je crois savoir qu'une somme de 150 francs par jour sera allouée aux commissaires chargés de mission.

M. Delpruch. - Pour que tous les rapports dont la sous-commission de nous avait chargés sont faits, que nous présentions des conclusions communes. Je me permets de proposer l'adoption de conclusions que nous avons apposées, M. Bon et moi, à la fin de notre rapport. Sans retenue de quelques changements et précisions, elles peuvent exprimer l'opinion de la sous-commission. Proposez ce texte à la C^{te} de la Marine.

Après un échange de vues, le texte suivant est adopté :

"En conclusion des enquêtes effectuées par les commissaires dans les arsenaux, la Commission de la Marine admet au ministre de la Marine les voeux suivants :

" 1^o Révision du marché de classes mobilisées, en renvoyant dans leurs foyers les classes les plus anciennes jusqu'à la classe 1915, et remplace les hommes de ces classes par les hommes plus jeunes qui ont été renvoyés chez eux les premiers jours de la mobilisation. L'intérêt général et la justice commandant de libérer d'abord ceux qui ont fait la guerre de 1914 à 1918, car un grand nombre des disponibles pourraient très bien remplacer comme aides ou comme manœuvres ceux qui seraient démobilisés. Réserves faites pour les besoins urgents exigés par la diversité des spécialités.

" 2^o Pour accélérer la production dans les arsenaux :
a/ renforcer le personnel requis venant de l'industrie privée par des ouvriers habitués au travail en grand série.

b/ renforcer le cadre de surveillance des agents techniques.

c/ envoier aux armées et frapper de mesures disciplinaires ceux qui seraient convaincus de) freinage ou de mauvaise volonté.

sabotage, de

" 3^o établissement d'un statut de salarié unique, pour que tous ceux qui font le même travail reçoivent la même rémunération.

" 4^o La Commission de la Marine, émue par les précisions

qui ont été apportées, par tous les commissaires chargés d'enquêtes, sur l'activité de la propagande communiste, appelle notamment l'attention du gouvernement sur les mesures urgentes à prendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des arsenaux ou des établissements travaillant pour la défense nationale. »

M. le Pr^e - Notre devoir à tous et d'apri, chacun dans notre sphère, contre la propagande communiste. Les armes manquent, les commandants de régions et les fufek maritimes sont impuissants, et il est déplorable qu'un récent décret de la Présidence du Conseil précise que des sanctions ne pourront être prises qu'après enquêtes. On sait que de telle enquête n'aboutirait jamais.

La séance élevée à 11 heures 40

Sous-Commission du Personnel. mercredi 6 décembre 39.

Présents. M. le comte de Blois, le Jorger, Suen, Bouguen, Delpuech.

Présidence de M. le comte de Blois.

La séance est ouverte à 9 heures 30.

M. le Président donne lecture du texte suivant, synthèse des rapports ~~accordé~~ établis par M. Bon et Delpuech, Suen et Bouguen, et le Jorger, à la suite de leurs enquêtes à Toulon et Berre, Chabong et Lorient, et Brest.

I° - TOULON)- afflux surabondant de personnel à la mobilisation. - difficultés de logement, de nourriture et d'habillement. - le 1/3 des mobilisés est renvoyé dans ses foyers (classe 1928 et classes plus anciennes).

Cette mesure a désavantagé les marins qui possédaient un brevet de spécialité.

Il en est résulté que des hommes plus jeunes et non brevetés ont été renvoyés dans leurs foyers et que des hommes plus âgés, mais ayant leur brevet de spécialité ont été gardés au Service.

ARSENAL. - Un grand nombre d'hommes ont été demandés par le Service des Constructions Navales, et aussi un certain nombre de femmes, près de 10.000 en tout.

Un grand nombre ont été refusés aux essais. La surprise de ces hommes a été grande.

Les causes de ce refus sont intéressantes.

Se reporter au rapport de l'Inspecteur du Travail des Alpes-Maritimes.

Il a paru que, dans certains services, tous ceux qui n'étaient pas affiliés au parti communiste étaient, ou brimés, ou repoussés, par les ouvriers titulaires de l'arsenal. Il serait indispensable de réformer les méthodes d'entrée à l'arsenal et d'avoir des jurys moins hostiles par principe à des éléments nouveaux ou moins sensibles à l'esprit de camaraderie.

On a observé dans cet arsenal un fléchissement assez marqué de la production.

Certains affectés spéciaux n'auraient jamais dû y être maintenus.

Les sanctions des grèves du 30 novembre 1938 n'avaient pas été communiquées au Bureau de Recrutement, d'où résultat un trop grand nombre d'indésirables.

La nécessité s'impose de renforcer les cadres de surveillance, le nombre et la mentalité des agents techniques de la maîtrise.

salaires : 3 catégories - autant que possible à réviser et à unifier -

logements : à améliorer. Ce desiratum est maintenant réalisé en grande partie.

Centre aéronautique de Berre

Les spécialistes de tous âges y ont été maintenus, alors que des hommes plus jeunes ~~ne~~ ont été renvoyés dans leurs foyers, puisque sans spécialité.

Un certain nombre de spécialistes, qui avaient été mobilisés dans l'Armée de Terre, n'avaient pas encore été rendus par les armées du Centre de Berre, le 9 octobre 1939, malgré des réclamations réitérées.

Ce fait est à signaler, en insistant auprès du Grand Quartier Général pour que ces spécialistes soient renvoyés, au plus tôt, au Centre de Berre qui les réclame.

Le voisinage du Centre de Berre avec les Etablissements " POTEZ " et " GNOME et RHONE ", était fâcheux pour les mobilisés du Centre aéronautique.

La propagande communiste s'est fortement accentuée du fait de ce voisinage.

Une adduction serait nécessaire?

Il serait également nécessaire d'activer la formation des groupes électrogènes pour la centrale électrique.

L'adduction d'eau s'effectuerait d'accord avec la commune de Berre qui participerait aux frais.

2° - CHERBOURG.) - Les éléments communistes y sont à surveiller mais jusqu'ici ne se manifestent pas bruyamment. On observe même chez eux un désir de se distinguer par une plus grande application au travail.

Le recrutement de l'arsenal de Cherbourg provient en majeure partie de la région parisienne. Quelques individus y sont signalés comme particulièrement indésirables (un cinéaste, un italien entré dans l'arsenal par suite de recommandations politiques qu'il serait intéressant de rechercher).

On observe dans cet arsenal, comme dans beaucoup d'autres, mais tout particulièrement, un manque de spécialistes.

La production est bonne; elle a toutefois marqué un léger fléchissement en octobre.

Les salaires sont à revoir notamment pour les retraités qui ont été rappelés.

A signaler également l'insuffisance de ressources en eau et amélioration des adductions.

La question des hôpitaux mérite d'être étudiée (hôpital complémentaire de Valognes). Moyens de Transport?

- LORIENT) - Le mouvement communiste ne se manifeste pas à l'intérieur de l'arsenal, mais il est violent à l'extérieur.

Une zone de protection de l'arsenal semblerait nécessaire à créer (cas de Mademoiselle Lefur à Hennebont, affaire Cathrine).

Les hommes mobilisés dans les îlets de la côte sont dans une situation tout à fait digne d'intérêt. Pourquoi ne leur a-t-on pas donné des cirés?

Ces hommes devraient être visités souvent.

Le Préfet Maritime de Lorient demande également que les voies navigables soient placées sous son autorité et non pas sous celle du département des Travaux Publics.

Salaires à revoir - production bonne - question des agents techniques - protection de l'enfant pour les femmes employées à l'arsenal.

Hôpital : il est bien construit, mais il est actuellement insuffisamment pourvu d'installations indispensables à son fonctionnement. Huit millions supprimés.

4° - BREST) - Les effectifs des ouvriers sont légèrement insuffisants pour les besoins de l'arsenal.

L'encadrement est également insuffisant.

A la pyrotechnie de Saint-Nicolas, une augmentation considérable du personnel est prévue. Si ce personnel augmente ~~enormément~~ en nombre, comme il est désirable, la question des logements se posera, elle ne sera pas facile à résoudre.

Comme dans les arsenaux précédents, la question des salaires est à réviser et à étudier de fort près.

La discipline générale est bonne, néanmoins certains agissements paraissent devoir être surveillés.

La production de l'arsenal est bonne.

Des éléments venus de l'extérieur sont, depuis quelque temps, parfois freinés par les ouvriers titulaires de l'arsenal, ce qui encourage un certain relâchement.

[Au cours de cette lecture, au chapitre III (Lorient), M. Even souligne que les soldats mobilisés dans les îlets ne reçoivent pas de cirés car ni l'intendance marine ni l'intendance militaire ne veulent s'occuper d'eux. M. le Pr^e répond que ces soldats étant chargés de la défense cotière relèvent de la marine et qu'il posera la question à l'amiral Darlan].

M. le Pr^e donne la lecture de conclusions déjà adoptées par la sous-1^{re}

à la suite de la visite de M. Delpuech et Eren, la sous-⁽³⁾ pourraient soumettre ces conclusions à la C^o de la marine et lui proposant de les adopter sous la forme d'un vœu adressé au ministre.

À la suite d'un échange de ces deux derniers par M. le Président, Delpuech et Eren, la sous-⁽³⁾ adopte les conclusions suivantes :

En conclusion des enquêtes effectuées par les Commissaires dans les Arsenaux, nous proposons à la Commission de la Marine d'adresser à M. le Ministre de la Marine les vœux suivants :

1^o) Révision du maintien des classes mobilisées en renvoyant dans leurs foyers les classes les plus anciennes jusqu'à la classe 1915; remplacer les hommes de ces classes par les hommes plus jeunes qui ont été renvoyés chez eux les premiers jours de la mobilisation.

2^o) Réserves faites pour les besoins ~~urgents~~ exigés par les diverses spécialités.

3^o) Pour accélérer la production dans les Arsenaux a) adopter, autant que possible, dans les arsenaux les méthodes de travail en grande série employées par l'industrie privée.

b) renforcer le cadre de surveillance des agents techniques.

c) renvoyer aux Armées et frapper de mesures disciplinaires ^{sévères} ceux qui seraient convaincus de sabotage, de freinage ou de mauvaise volonté.

3^o) Etablir un statut de salaire pour que tous ceux qui font le même travail reçoivent la même rémunération.

4^o) La Commission de la Marine, émue par les prévisions qui ont été apportées par les Commissaires chargés d'enquêter dans les arsenaux, appelle l'attention du gouvernement sur l'activité de la propagande communiste et insiste sur les mesures urgentes à prendre à cet égard, telles que la création de zones de protection placées sous l'autorité du préfet maritime, ^{par stricte application du} ~~par stricte application du décret du 4 oct. 39.~~ ^{les extraires de}

5^o) La Commission émet enfin le vœu que ~~les~~ voies navigables soient placées sous l'autorité des préfets maritimes ou de leurs représentants.

M. le Prst remercie la commission de rapport pour l'ont rapporté de leurs diverses missions.

M. Sven . - Les autorités marocaines, comme le Ministère, ont facilité notre tâche, et nous demandons à notre Président de le leur remercier.

J'ajoute que la question du service de santé, encore qu'elle soit un peu en dehors du domaine de la commission de la Manne, mérite d'être étudiée de près.

La séance est levée à 10 heures 30.

Sous-Commission du Matériel. mercredi 6 décembre 1939

Présent. M. Garnier-Duparc, Laurent-Eynac, de Camas, Jourdin.

Présidence de M. Garnier-Duparc.

La séance est ouverte à 10 heures 30.

M. Laurent-Eynac donne lecture d'une première communication sur l'aéronautique navale.

[Le texte de cette communication est déposé aux archives.]

M. le Prst remercie M. Laurent-Eynac de son rapport.

M. Laurent-Eynac. - Il se entendu que ce premier rapport, qui a trait à la situation actuelle de l'aéronautique navale, sera complété par un second, dans lequel j'étudierai, d'une façon approfondie le problème de l'avenir, notamment ceux du matériel et de la défense anti-aérienne.

La conclusion du rapport de M. Laurent-Eynac sont adoptées.

La séance est levée à midi.

Sous-Commission des Transports Maritimes.

mercredi 13 décembre 89

Présent. M. Veyssière, Roux - Freissinet, Coly, L.-L.-Dreyfus.

Présidence de M. Veyssière.

La séance est ouverte à 14 heures.

M. le Pr. - Je dois tenir la sous-commission au courant de la situation de nos transports maritimes, et des progrès réalisés à ce sujet. C'est du ministre de la marine marchande que je tiens le renseignement qui vont suivre; la sous-C. me dira si je dois les communiquer à la C. de la marine, et si elle juge nécessaire une nouvelle audience du ministre.

Quand viendront devant le Sénat les débats du budget, le ministre de la marine marchande répondra aux questions qui lui seront posées. Pour certains d'entre elles, toutefois, il conviendrait s'expliquer plutôt devant notre commission, pour ne pas aborder certains sujets en séance publique.

Voici donc les indications que m'a données M. Rio.

Il n'a pas été très précis sur la question des deux croiseurs de poche allemands, le Deutschland et l'Ariadne Scheer, dont on dit qu'ils font la course à travers le mers. Il semble que les deux bateaux aient pris les leurs basses et y soient rentrés. On ne sait quelle fut au juste leur mission, et il est surprenant qu'ils n'aient pas fait plus de dégâts. Cette question relève surtout de la marine militaire.

[Le commandant Delcourt.] - On suppose que le Deutschland est dans l'Atlantique nord, et l'Ariadne Scheer dans l'Atlantique sud. Il aurait pourvu jusqu'au Sud-Est de Madagascar, pour

attrié là-bas les forces anglo-françaises, ce qui aurait permis aux Allemands de sortir pour tenter un raid contre le transport de matériel ~~américain~~ américain.]

H. Veyssière — Sur la gestion des transports, on note une amélioration. Le ministre nous a dit ici-même qu'il lui manquait 3 millions de tonnes par mois. Or, alors qu'il ne pensait assurer que 2 millions de tonnes en octobre, il a assuré 2.700.000 tonnes de transports. L'amélioration est été plus sensible encore si bien les ministères intérieurs avaient fait connaître à temps à la marine marchande leurs besoins exacts. C'est pour remédier à cette cause de retards que le ministre a demandé par la suite à tous les départements importateurs l'état total des besoins dont ils auraient besoin jusqu'en octobre 1940. Ces tableaux ont été établis, et il a été en train de les mettre au point pour des calculs précis.

D'autre part, à la suite de nos conversations avec le pays scandinave, la Grèce, la Yougoslavie, nous avons pu obtenir un certain nombre de bateaux. En novembre déjà, 18 cargos importants ont été mis à notre disposition, et d'autres suivront. Mais les brauachons sont toujours délicats avec les rentes, et il faut passer par l'intermédiaire des armateurs qui traitent sous le manteau. Néanmoins, et malgré le peu d'enthousiasme que montrent les équipages étrangers, les négociations suivent un cours satisfaisant. Au total, nous pouvons évaluer à 1.500.000 tonnes par mois le résultat obtenu.

Quelles sont maintenant les prévisions que l'on peut établir ?

Le Ministre de la marine marchande affirme qu'auant trois semaines le trafic sera normal avec l'Algérie et l'Afrique du Nord. Le nombre de bateaux sera égal à celui qui assurait la rotation en août 1939 : 21 paquebots et 90 cargos.

Il faudra pourtant, malgré cet important tonnage, faire un effort supplémentaire, étant donné la grande fragilité de denrées à importer. Les pâtes et légumes seront transportés; mais il faut prévoir des retards sensibles pour les marchandises pesantes, minéraux et phosphates.

M. Louis Freissinet. — Et les 2 millions d'hectolitres de vin qui attendent?

M. le Pr^e — Ils figurent parmi les marchandises pesantes, ainsi que les orges, qui ne peuvent pas toujours traverser. Comme Rouennais je connais bien cette grande flottille de vins d'Allemagne, et je peux signaler que deux navires-citernes seront bientôt mis en rotation et qu'on leur adjonction un ou deux cargos transformés pour cet usage.

Pour l'Amérique du Nord, nous avons à transporter de grandes quantités de marchandises, sans compter 90.000 chevaux, prévus pour 1940. Le Ministre spécie qu'au cours de l'année prochaine nous pourrons importer tout ce qui est prévu, à l'exception des chevaux, des cuirres et du cuir. De ce côté il faudra donc trouver d'autres moyens de transport, et la situation n'est pas rassurante.

Le transport des marchandises venant de l'Amérique du Sud, par contre, sera assuré, notamment 240.000 tonnes de viande prévue. Il faut, à ce propos, remarquer qu'on aurait pu faire de l'économie en matière de viande : 350 grammes par jour et par homme mobilisé, ça peut-être beaucoup. D'Amérique du Sud doivent venir également 180.000 tonnes de café, et 200.000 tonnes de céréales.

M. Louis Louis-Dreyfus. — Nous pourrions avoir ang de blé si, au lieu de vendre nos excédents nous les stockions en silos.

M. le Pr^e — Pour le blé, il est certain que nous serons en retard, et que si l'on ne rend pas aux campagnes le personnel dont elles ont besoin, la prochaine récolte sera déficitaire.

J'ajoute, pour exprimer une l'Amérique du Sud, que nous

devons exporter encore 200.000 tonnes de grains de l'Uruguay avec 120.000 bales de coton, et 75.000 tonnes de coton du Brésil.

L'Indochine, pour sa part, doit nous fournir 900.000 tonnes de riz et de maïs en 1940. Plus 50.000 tonnes, dont le voyage a été quelquement retardé, pour des raisons de maladie. Quant à l'A.O.F. nous attendons d'elle 700.000 tonnes d'oléagineux, et 60.000 tonnes de cacao ~~et~~ et de bois. Mais ceux-ci ne pourront être transportés; et, pour l'Indochine nous transporterons les céréales sur les bateaux, mais pas le deux.

Tels sont les divers aspects du problème. Telle sont les raisons pour lesquelles il nous faut chercher partout des bateaux. Or, quelquement, les facilités sont à peu près atteintes; nous ne pouvons pas acheter davantage à l'étranger, et la Stak-Huis, notamment, ne veulent pas vendre de navires.

C'est là un des problèmes qui préoccupent le ministre de la marine marchande. Il en est un autre, qui est celui de l'utilisation des ports, et des difficultés qui renoncent le transport en avançant en France. Bien que cette question relève surtout des Travaux Publics, nous devons nous en préoccuper. Certains de nos ports sont trop peu, ou pas, utilisés. Le trafic, dans des ports comme le Havre ou Rouen, n'a 25 ou 35% de la normale; à Bordeaux, il n'a 45%.

Nos ports de l'Atlantique, bien utilisés, devraient être utilisés à fond; ceux de la Méditerranée sont bien servis.

Tels sont les renseignements que j'ai recueillis auprès du ministre de la marine marchande. Il n'a la disposition de la Commission de la marine pour nous fournir tous éclaircissements. La question: comment est-elle que la C^o de la marine doit être saisie par nous de l'état actuel de cette situation? A la suite d'un échange de vues auquel prennent part M^{rs} le P^o René Coty, Rour-Frischney, la sous-commission décide que

la commission de la marine doit être saisie du rapport de M. Veyrac, et qu'il devrait sollicitable par le ministre de la marine marchande, le cas échéant, ~~de~~ soit entendu par elle sur la question de transports maritimes.

M. Roux-Fremming. — Les journaux nous ont appris qu'un navire ~~anglais~~ de guerre anglais ayant rencontré un grand paquebot allemand s'était volontairement abstenue de le couler, pour respecter la loi internationale. Cela est fort bien. Mais avons-nous intérêt à respecter la loi internationale, envers des gens qui ne la respectent pas ?

M. le Pr. — C'est là une question de politique extérieure, qui dépasse la marine. A mon sens, l'erreur a été de parler de cet événement dans les journaux. Certains Français ne comprirent pas un tel geste. D'autant plus que la propagande allemande a dit aussi qu'un sous-marin anglais, ayant voulu attaquer le Bremen avait été repoussé par l'aviation qui l'escortait. Le résultat n'a donc pas heureux.

La séance se termine à 15 heures.

Sous-Commission du matériel.

mercredi 20 décembre 39

Présent. M. Garnier-Duparc, Laurent. Eynac, Roux-Freissinet, Delpuech, Gouin.

Présidence de M. Garnier-Duparc.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

M. Laurent-Eynac (donne lecture d'une seconde communication sur l'avitaillement naval; mais je dois lire ce texte tout à l'heure devant la Commission de la marine; la sous-Commission me permettra sans doute de ne lui en donner maintenant qu'un résumé. (avant l'heure))

M. Laurent-Eynac. - Cette seconde communication porte sur les questions de matériels, de l'avitaillement et de la D.C.A.

Pour le matériel, les dotations prises paraissent suffisantes, quoique un peu justes, étant donné que la guerre aérienne semble avoir aujourd'hui plus d'importance que la guerre aérienne sur le front terrestre. Notre situation va s'améliorer, mais les progrès ne seront définitifs qu'à la fin de 1940. Il faudrait donc accélérer le rythme.

Pour l'avitaillement, étant donné l'importance primordiale de la puissance du feu dans les batailles aériennes actuelles, nous avons une insuffisance armée. Il faut multiplier sur les appareils canons et mitrailleuses. L'avitaillement est bon, mais il faut l'accroître, étant donné que la formule actuelle et, à mon sens, "primante" de la vitesse, servie par la maniabilité et la puissance de feu".

Pour la D.C.A. un effort a été fait. Mais il faut accroître la densité de cette D.C.A. qui n'actuellement, sur le front, est clairement.

M. Laurent. Lyneac et autorisé à déposer son rapport devant la Commission de la Marine.

M. Delpuech. — La D.C.A. de Marseille est insuffisante, et l'on nous a enlevé deux batteries de 90, qui étaient ce que nous avions de plus efficace.

M. le Prst. — Nous ne prêtons pas assez d'attention aux inventions qui nous sont proposées. J'ai appris qu'en Allemagne on avait inventé un moteur d'avion silencieux. La France a d'abord refusé le brevet, puis, au dernier moment, s'il n'a pas été refusé, l'on voudrait entre aujourd'hui qu'il soit donné à l'Allemagne. Mais le plus grave est que le refus était motivé par cet argument que le bruit d'un avion n'est de l'hélice. Or, l'invention neutralisait à la fois le bruit du moteur et de l'hélice. Preuve que l'auteur responsable des refus n'avait même pas lu le rapport qui devait lui être soumis. Dans les circonstances actuelles, toutes les inventions devraient être examinées avec le plus grand soin.

La séance se termine à 15 heures.